



Modifier mes informations bancaires

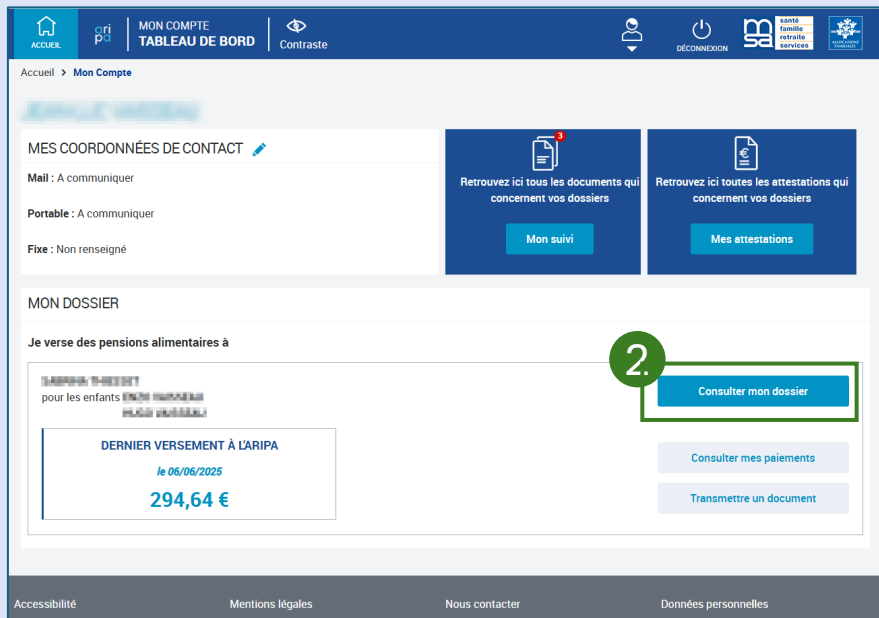
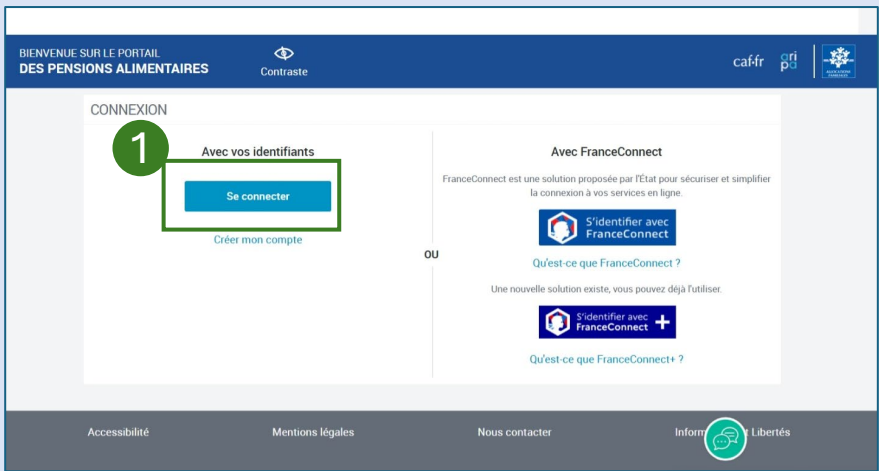
Je verse une pension alimentaire

1 Je me rends sur le site www.pension-alimentaire.caf.fr et sélectionne Mon Compte

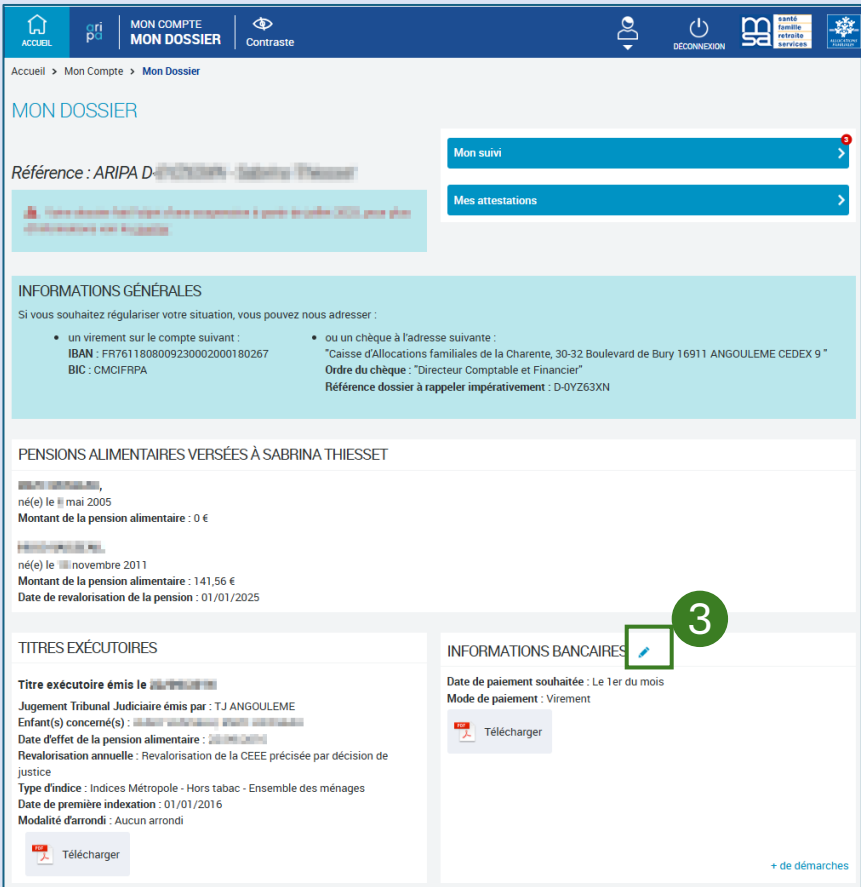
puis **Se connecter**

2 Je visualise la page d'accueil de Mon Compte avec les enfants pour lesquels je verse une pension alimentaire.

Je sélectionne le bouton « **Consulter mon dossier** » de la fratrie pour laquelle je veux modifier mes informations bancaires.



3 Je sélectionne le crayon  au niveau du texte « Informations bancaires ».



Je modifie mon choix de mode de paiement

④ Je visualise le mode de paiement actuel sur mon dossier et je peux le modifier en sélectionnant « **je souhaite un autre mode de paiement** ».

⑤ Je peux sélectionner prélèvement ou virement. En sélectionnant à nouveau « **je souhaite un autre mode de paiement** », je peux accéder au remboursement par chèque. ⑥

⑦ Après avoir sélectionné mon mode de paiement, je vérifie mon récapitulatif, prends connaissance des conditions d'utilisation et valide ma démarche.

Accueil > Mon Compte > Ma démarche

1 SAISIE 2 RÉCAPITULATIF 3 FIN

Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire.

Choix du mode de paiement

Prélèvement

Vous serez prélevé le 1^{er} du mois.

Vos coordonnées bancaires

① L'IBAN est indiqué sur les documents fournis par votre banque (RIB, relevé de compte...).

Iban ?

Coordonnées du créancier

ICS ?

RUM ?

Adresse

☐ Je valide le mandat autorisant (A) la Caisse d'Allocations familiales de la Charente à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte, et (B) ma banque à débiter mon compte conformément aux instructions de la Caisse d'Allocations familiales de la Charente. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Je souhaite un autre mode de paiement ④

Quitter Valider

Accueil > Mon Compte > Ma démarche

1 SAISIE 2 RÉCAPITULATIF 3 FIN

Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire.

Choix du mode de paiement

Prélèvement **Virement**

Jeffectuerai le virement à la date figurant sur le jugement.

Sur le compte de la CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES en indiquant obligatoirement la référence suivante : ARIPA D-

IBAN ?

BIC

Je souhaite un autre mode de paiement ⑤

Quitter Valider

Accueil > Mon Compte > Ma démarche

1 SAISIE 2 RÉCAPITULATIF 3 FIN

Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire.

Choix du mode de paiement

Prélèvement Virement **Chèque** ⑥

Je réglerai la pension alimentaire par chèque avant le 1^{er} de chaque mois à l'ordre suivant : Directeur Comptable et Financier de la CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE en rappelant au dos du chèque la référence : ARIPA D-

COORDONNEES POSTALES CODE ORGANISME

Adresse

Quitter Valider

Accueil > Mon Compte > Ma démarche

1 SAISIE 2 RÉCAPITULATIF 3 FIN

RÉCAPITULATIF

Pour valider et transmettre votre déclaration, cliquez sur « Valider ».

Pour modifier votre saisie, cliquez sur le « Pour abandonner, cliquez sur « Quitter ».

Modalités de paiement

Mode de paiement : Chèque

Date de paiement :

Avant le premier de chaque mois

La référence du dossier ARIPA à inscrire systématiquement au dos de votre chèque : ARIPA D-

Merci d'envoyer votre règlement par chèque à l'ordre suivant :

Directeur Comptable et Financier de la Caisse d'Allocations Familiales 10000 00000

A l'adresse : CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES 10000 00000

place de la République

11454 Barthe

Conditions d'utilisation du service et Protection des données personnelles

☒ J'ai pris connaissance des conditions d'utilisation du service et je les accepte.

Quitter Valider

⑦



Bon à savoir !

- Mes modalités de paiement sont très importantes pour mon dossier de pension alimentaire, pensez à les maintenir à jour et pour plus de facilités, privilégiez le prélèvement.